

**Bien lire  
les instructions au dos**

**TRANSPORTS SCOLAIRES - DEMANDE D'INSCRIPTION INTERNE  
Année scolaire 2020 / 2021**

Nom - Prénom   
 Adresse   
 Commune  Code postal   
 Établissement  Date d'inscription :

**ATTENTION** inscriptions du **5 MAI AU 19 JUILLET 2020**. Au-delà une **PÉNALITÉ DE RETARD DE 30 €** sera appliquée sauf affectations tardives ou déménagements après le 19 juillet (avec justificatifs)

**Inscriptions du 5 mai au 19 juillet 2020**

**A ÉLÈVE (NOM - PRÉNOM)**

Date de naissance     
 Point de ramassage  
 «Nom du quartier ou de l'arrêt»

**ATTENTION Régie Recettes**  
Joindre un chèque à l'ordre de la Régie Transports scolaires de la Drôme de :

- 93 € pour les élèves âgés de plus de 16 ans le jour de la rentrée (cf au dos)  
 30 € de pénalité de retard à compter du 20 juillet 2020

(soit 123 € si l'élève a plus de 16 ans et effectue sa demande en retard)  
 Modalités et exonérations au verso (1 et 3)

**B PARENTS - TUTEUR - REPRÉSENTANT LÉGAL**

Nom, Prénom   
 Adresse   
 Commune  Code postal   
 Téléphone 1\*      Téléphone 2\*       
 E.mail1\*  E.mail2\*

**Garde alternée ?**

- OUI  NON  
 (si oui joindre le justificatif de garde alternée, le justificatif de domicile de chaque parent et la copie du livret de famille pour filiation)

**C MOYEN DE TRANSPORT 2020 / 2021 « Trouvez l'horaire de votre trajet sur oura.com »**

Utiliserez-vous le train ?  OUI  NON   
Si oui, joindre liasse SNCF avec cachet de l'établissement scolaire obligatoire

Utiliserez-vous le car ?  OUI  NON

Jours d'utilisation					
LU	MA	ME	JE	VE	SA
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ALLER : Trajet n°1 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....  
 \*Trajet n°2 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....  
 \*Trajet n°3 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....

RETOUR : Trajet n°1 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....  
 \*Trajet n°2 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....  
 \*Trajet n°3 : depuis ..... à ..... Transporteur : .....

**PHOTO**  
pour tout élève sans carte Oura! ou utilisateur d'une ligne du 07 ou du 84

\* (trajets n°2 et 3 à compléter seulement en cas de correspondance)

**VOTRE ENFANT A-T'IL DÉJÀ UNE CARTE DE TRANSPORT OÙRA !**  OUI  NON   
 (Si la carte est perdue ou détériorée faire une demande de duplicata)

**D AIDE INDIVIDUELLE : TRANSPORT EN VOITURE PARTICULIÈRE (LIRE ATTENTIVEMENT CADRE D AU VERSO)**

DISTANCE : du domicile au point de ramassage en charge Kilomètres Aller  Retour   
**ou**  
 <sup>(1)</sup> DISTANCE : du domicile à l'établissement scolaire en charge Kilomètres Aller  Retour   
 (1) Cette distance est à renseigner uniquement lorsqu'il n'existe aucun moyen de transport public organisé par la région

Joindre un RIB pour une demande d'aide individuelle

**E RENSEIGNEMENTS SCOLARITÉ 2020 / 2021 (COCHER D'UNE X LA OU LES CASES CORRESPONDANTES)**

ÉTABLISSEMENT

Premier cycle	Second cycle		Second cycle			Autre (à préciser)
			2ème	1ère	Term.	
6ème	6	CPA/DIMA	14			
5ème	5	4e ENS AGRI	139			
4ème	4	3e ENS AGRI	138			
3ème	3	CAP	19	Section ou baccalauréat préparé		
SEGPA	13	3e Prépa Métier	152	STI2D	STL	ST2S
		MILDS	153	STMG	STAV	STD2A
				Bac Pro	Spécialité Bac Pro	

(!) Enseignements de spécialité  (1) Enseignements optionnels en 2de   
 (!) à compléter obligatoirement suivant la classe (1) Section particulière

Langue LV1  LV2  LV3  Autre

Contrat rémunéré d'apprentissage ?  
 OUI  NON

**J'atteste l'exactitude des informations déclarées**

**A le Signature obligatoire**

**LIRE LES INSTRUCTIONS AU VERSO**

## « Trouvez l'horaire de votre trajet sur [oura.com](http://oura.com) »

Pour tout trajet urbain avec Citéa ou Montélibus en correspondance avec un car ou un train, vous devez vous rendre auprès de l'agence concernée avec votre carte OÙRA! après instruction de votre demande, et éventuel accord du trajet urbain, pour la faire charger.

Si vous avez demandé un transport par train, vous devez vous rendre auprès de la gare de retrait inscrite sur la liasse SNCF, munie(e) du feuillet 5 de cette liasse, pour y retirer l'abonnement.

## TRANSPORTS SCOLAIRES - ELEVES INTERNES

### Demande d'inscription 2020 / 2021

**Prise en charge de tout ou partie du transport pour un aller-retour hebdomadaire (2 allers-retours sur les lignes du réseau drômois) pour les élèves de l'enseignement secondaire, public ou privé sous contrat, qui remplissent les critères de prise en charge, à l'exclusion des élèves à la fois domiciliés et scolarisés à l'intérieur du périmètre de transport d'une agglomération :**

**Valence Romans Déplacements :** Alixan, Barbières, Barcelonne, La Baume Cornillane, La Baume d'Hostun, Beaumont-lès-Valence, Beauregard-Baret, Beauvallon, Besayes, Bourg-de-Péage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Le Chalon, Charpey, Châteaouble, Châteauneuf-sur-Isère, Châtillon-St-Jean, Chatuzange-le-Goubet, Clérieux, Combovin, Crépol, Étoile-sur-Rhône, Eymeux, Génissieux, Geyssans, Granges-lès-Beaumont, Hostun, Jaillans, Malissard, Marches, Montéléger, Montélier, Montmeyran, Montmiral, Montvendre, Mours-St-Eusèbe, Ourches, Parnans, Peyrins, Peyrus, Portes-lès-Valence, Rochefort-Samson, Romans-sur-Isère, St Bardoux, St Bonnet-de-Valclérieux, St Christophe et Le Laris, St Laurent d'Onay, St Marcel-les-Valence, St Michel-sur-savasse, St Paul-lès-Romans, St Vincent La Commanderie, Triors, Upie, Valence, Valherbasse.

**Montélimar Agglomération :** Allan, Ancône, La Bâtie Rolland, Bonlieu-sur-Roubion, Charols, Châteauneuf-du-Rhône, Cléon d'Andran, Condillac, La Coucourde, Espeluque, La Laupie, Manas, Marsanne, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Portes-en-Valdaine, Puygiron, Rochefort-en-Valdaine, Roynac, St Gervais-sur-Roubion, St Marcel-les Sauzet, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, La Touche, Les Tourrettes.

**Arche Agglo :** Arthemonay, Bathernay, Beaumont-Monteux, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blès, Charmes-sur-l'Herbasse, Chavannes, Crozes-Hermitage, Erôme, Gervans, Larnage, Margès, Marsaz, Mercuriol-Veunes, Montchenu, Pont-de-l'Isère, la Roche-de-Glun, Saint Donat-sur-l'Herbasse, Serves-sur-Rhône, Tain l'Hermitage, Tournon.

### 1) QUAND REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

Remplir un seul imprimé par élève, dès que son inscription dans l'établissement scolaire est définitive.

Retourner l'imprimé au :

**Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes**  
Antenne Régionale des Transports de la Drôme  
Espace de Rovaltain - BP 10205  
26958 Valence Cedex 9

**Téléphone : 04 26 73 33 00**  
**[transports26@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transports26@auvergnerhonealpes.fr)**

**avant le 20 juillet 2020 impérativement** (cachet de la poste faisant foi). Au-delà une pénalité de retard de 30 € sera appliquée, exception faite des affectations tardives ou des déménagements après le 19 juillet, sous réserve de justificatifs. Les demandes d'aides individuelles du domicile à l'établissement scolaire, traitées à part, sont exonérées du délai et de la pénalité.

### 2) COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

#### CADRES A ET B

Si l'élève est hébergé dans un foyer, une famille ou un établissement au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, ajouter la mention «DS» sur la 1<sup>ère</sup> ligne du cadre A.

**Usagers du train :** En plus de cet imprimé obligatoire, vous devez compléter une liasse SNCF pour élève interne, agraffer 1 photo et la faire tamponner par l'établissement scolaire. Cette liasse est disponible dans votre établissement scolaire ou auprès de l'Antenne Régionale des Transports de la Drôme - Espace de Rovaltain - BP 10205 - 26958 VALENCE Cedex 9. (en précisant qu'il s'agit d'une liasse pour élève interne). L'abonnement sera disponible à la rentrée scolaire à la gare de retrait que vous avez mentionnée sur l'imprimé SNCF.

#### CADRES C

#### « Trouvez l'horaire de votre trajet sur [oura.com](http://oura.com) »

Veillez indiquer vos parcours « ALLER » et « RETOUR » en renseignant la commune de départ ainsi que la commune d'arrivée avec le transporteur concerné. Si vous devez effectuer des correspondances, veuillez décomposer votre trajet par transporteur.

L'information de la carte OÙRA! est demandée pour éviter l'édition d'une seconde carte pour l'élève. Si cette carte a été perdue, il faut demander un duplicata payant à l'organisme qui a délivré la carte. **Pour rappel la carte OÙRA! a une validité de 5 ans.**

#### CADRES D

Dans la mesure où il n'existe pas de moyens de transport collectif ou que le point d'arrêt le plus proche est éloigné de votre domicile (plus de 3 kilomètres), une indemnité peut vous être accordée, sous certaines conditions, pour les dépenses de transport que vous engagez pour accompagner votre ou vos enfants : le kilométrage à renseigner est compris « en charge » (c'est-à-dire lorsque l'élève est dans le véhicule). Joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal agrafé à la demande.

#### CADRES E

Ces informations servent à déterminer si votre enfant est éligible à la prise en charge par la Région. Complétez les rubriques avec précisions : enseignements optionnels pour les élèves de seconde, enseignements de spécialité à partir de la 1<sup>ère</sup>, sections particulières étudiées, options choisies, langues.

#### Si vous êtes inscrits dans un établissement hors carte scolaire, vous devez faire une demande de dérogation :

- pour l'enseignement privé catholique sous contrat : auprès du chef d'établissement
- pour les collèges publics : auprès du chef d'établissement
- pour les lycées publics : auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

### 3) ÉLÈVES AGÉS DE PLUS DE 16 ANS

Le paiement d'une participation est **OBLIGATOIRE** pour les élèves âgés de plus de 16 ans le jour de la rentrée scolaire (ceux ayant eu 16 ans avant la rentrée scolaire). Pour vous acquitter de cette participation pour l'année scolaire 2020/2021, vous devez joindre un chèque de 93 € à l'ordre de la "Régie Transports Scolaires de la Drôme" à cette présente demande de transport. Les étudiants et les apprentis en contrat rémunéré ne sont pas éligibles à la prise en charge en transports scolaires.

Sont exemptés de cette participation :

- les élèves scolarisés en S.E.G.P.A. (Section d'Education Générale Professionnelle Adaptée)
- les élèves scolarisés à l'E.R.E.A. à Montélimar (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)
- les élèves scolarisés en ULIS ayant une notification d'avis favorable de la MDPH pour le transport.